

COMPTE RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VENDREDI 19 OCTOBRE 2018 à 18H

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis QUEYRAS, Maire

Date de la convocation : 15 octobre 2018

Présents : Jean-Louis QUEYRAS – Jean-Marc BERNAUDON — David REY – Joëlle ALBERT – Louis ALBRAND – Elodie BERARD – Audrey DELIE — Eric FERRET – Florent LOUMAYE– Nathalie HURLIN – Elisabeth MARTIN

Excusé –Séverine PASQUALI-BARTHELEMY – Pierre MESNIER – Etienne EYMARD

Pouvoir : De Séverine PASQUALI-BARTHELEMY à Jean-Louis QUEYRAS ; de Pierre MESNIER à Audrey DELIE – De Etienne EYMARD à Eric FERRET

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Elodie

Florent LOUMAYE et Jean-Marc BERNAUDON sont arrivés à 18h20, Audrey DELIE est arrivée à 18h35, lors de la présentation du dossier « carrière de Barrachin » qui a duré jusqu'à 19h.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- L'ajout de trois délibérations :
 - o Personnel communal : modification du temps de travail – adjoint technique deuxième classe
 - o Personnel communal : modification du temps de travail – adjoint d'animation territorial
 - o Bacs à compostage pour les cimetières – convention avec le Smitonga

Accord à l'unanimité

DELIBERATIONS PRISES

1- Décision modificative budgétaires (exercice 2018)

La DM suivante est votée à l'unanimité :

BUDGET PRINCIPAL

Section investissement :

DEPENSES

<i>Programme</i>	<i>Article</i>	<i>montant</i>
42 – voirie	2315	-9142,88 €
62 – Parking face à la salle polyvalente	2315	+9142,88 €
OPFI (taxe aménagement camping)	10226	+7480,00 €
ONA (Virement budget microcentrale)	27638	+7592,00 €
ONA Frais d'études	2031	-4000,00 €
ONA constructions	2313	-1244,00 €

TOTAL DEPENSES		+9828,00 €
-----------------------	--	-------------------

RECETTES

<i>Programme</i>	<i>Article</i>	<i>montant</i>
OPFI – FCTVA	10222	+9828,00
TOTAL RECETTES		+9828,00 €

BUDGET EAU

Section investissement :

DEPENSES

<i>Programme</i>	<i>Article</i>	<i>montant</i>
10009 – Aménagement des réseaux secteur la Durancette	203	+3000,00 €
ONA – Frais d'études	203	-3000,00 €
TOTAL DEPENSES		0 €

RECETTES

<i>Programme</i>	<i>Article</i>	<i>montant</i>
TOTAL RECETTES		0 €

BUDGET MICROCENTRALE

Section investissement :

DEPENSES

<i>Programme</i>	<i>Article</i>	<i>montant</i>
Frais d'études	2031	+10000,00 €
Travaux	2315	-3676,00 €
Droit au bail	206	+1268,00 €
TOTAL DEPENSES		+7592,00 €

RECETTES

<i>Programme</i>	<i>Article</i>	<i>montant</i>
OPFI – Virement depuis le budget principal	1687	+7592,00 €
TOTAL RECETTES		+7592,00 €

2- Subvention allouée par le Conseil Départemental au titre de la voirie communale 2018

Une subvention de 9.835,72 € a été allouée par le Conseil Départemental au titre de la voirie communale 2018. Elle sera affectée aux travaux de voirie suivants : rue Droite, Quartier Durancette, de la Montée de la Rase, quartier Charamaille (vers Max Prieur), à l'entrée Sud (y compris parking) et dans le hameau des Hodouls et dans le secteur de l'Aéromotel.

Approuvé à l'unanimité

3- Modification du tarif d'accès à la cantine scolaire

Pour rappel, les tarifs d'accès à la cantine scolaire sont les suivants :

- Repas cantine = 5€
- Repas PAI ou accueil d'un enfant sans repas = 3 €.

Il convient de différencier du tarif PAI qui concerne des enfants suivant un régime alimentaire particulier pour raisons médicales et celui de l'accueil des enfants sans repas qui concerne les enfants inscrits après la date limite et dont le repas n'a pu être livré par le prestataire. Les parents inscrivent alors leur enfant à la cantine et fournissent un repas pique-nique froid.

Bien que cette possibilité soit prévue pour dépanner de façon exceptionnelle les parents qui ont un empêchement imprévu de dernière minute, elle est utilisée de manière abusive et de plus en plus fréquemment.

Cet abus désorganise le service.

Les modalités d'accueil vont être rappelées aux parents concernés et, si les abus persistent, le tarif de cet accueil à sans repas sera augmenté à 5 € à compter du 1^{er} janvier 2019 -

Le tarif des repas PAI repasse quant à lui à 2 € avec application au 1^{er} septembre 2018

Approuvé à l'unanimité

4 - Location d'un appartement communal situé dans l'ancienne Poste de Saint Crépin

Le logement situé dans l'ancienne Poste de Saint Crépin, libre depuis le 1^{er} août 2018 a été rénové. Les travaux sont achevés depuis fin septembre. Il peut être remis en location à partir du 1^{er} octobre 2018 au prix de 650 €. **Approuvé à l'unanimité.**

5 - Résiliation d'un bail à louer – terrain du Merdanel

La société SPIE, qui loue une parcelle communale au Merdanel pour y stocker du matériel nécessaire aux travaux qu'elle réalise pour le compte de RTE a dénoncé le bail à compter du 14 octobre 2018 suite à la suspension des travaux par le Tribunal Administratif. Le Conseil Municipal prend acte de cette résiliation **à l'unanimité.**

6 - Enquête publique BARRACHIN – Avis du Conseil Municipal

La demande de défrichement et de renouvellement et d'extension de l'autorisation d'exploiter la carrière située à Barrachin par la SAS Matériaux Haute-Durance est actuellement à l'enquête publique.

Monsieur Eric FERRET présente le projet à l'ensemble des membres du Conseil Municipal et expose le scénario retenu au terme des études et après la prise en compte des avis des Personnes Publiques et des Associations Environnementales Associées.

Le dossier concerne une autorisation sur 22 ans pour l'extraction de 135.000 tonnes à compter du 27 janvier 2019.

Après avoir assuré cet exposé, il se retire et sort de la salle du Conseil Municipal, ne prenant ainsi pas part au vote.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable avec 12 voix pour et 2 abstentions (Eric Ferret et Etienne EYMARD, ce dernier ayant donné procuration à Eric FERRET).

7- Déplacement d'un poteau électrique au Bas Villaron – Convention de servitude

Dans le cadre de la rénovation d'une maison au hameau du Bas Villaron, la société SLOPICAP a sollicité le déplacement d'un poteau supportant les fils électrique du réseau ENEDIS installé sur son terrain. ENEDIS a sollicité la possibilité de le déplacer sur la parcelle commune D1315 située à proximité. Le Conseil Municipal accepte l'installation de ce poteau sur la parcelle communale D1315 **à l'unanimité.**

8- Travaux d'aménagement du rondpoint centre - Convention d'occupation temporaire d'un terrain communal par la DIRMED

Dans le cadre des travaux de réalisation du rondpoint centre, la DIRMED a sollicité la commune pour pouvoir réaliser l'installation du chantier sur la parcelle communale OG 2438 (en face des bureaux RTE) et l'installation de bureaux provisoires sur la parcelle communale ZH 93 (devant l'ancienne gare). Le Conseil Municipal accepte l'occupation temporaire de ces parcelles par la DIRMED à l'unanimité.

9- Convention de collaboration entre la Bibliothèque Départementale des Hautes-Alpes et la bibliothèque municipale de prêt de Saint Crépin

Dans le cadre de la mise en place du 4^{ème} plan de développement de la lecture publique, de nouvelles conventions de collaboration doivent être signées.

Ces conventions définissent pour chaque catégorie de bibliothèque les engagements de part et d'autre pour assurer le bon fonctionnement du service.

Le Conseil Municipal approuve la signature de cette nouvelle convention à l'unanimité.

10- Convention de mise en place et de suivi d'un espace de compostage

Afin de rationaliser les déchets en provenance des cimetières, il est proposé d'installer un bac à compostage dans les cimetières communaux. La signature d'une convention de mise à disposition de bacs par le Smitonga est approuvée à l'unanimité.

11- Compétence des eaux pluviales – maintien de la compétence au niveau communal

Le bureau communautaire en date du 18 Septembre 2018 a opté pour que la compétence eaux pluviales demeure communale car étroitement liée à la compétence voirie. Les travaux qu'elle a déjà engagés seront menés à termes et selon le financement approuvé. Pour Saint Crépin, les travaux de réseau d'eau pluvial du quartier Durancette à St Crépin ont ainsi été financés à hauteur de 50 %.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour le maintien de la compétence « eaux pluviales urbaines » au niveau de la commune, compte-tenu notamment de son lien étroit avec la compétence « voirie » et pour l'achèvement de l'ensemble des projets déjà engagés par la communauté de communes.

12- Création d'un poste d'agent technique 2^{ème} classe à temps non complet

Devant nécessité de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe pour assurer le service cantine et garderie scolaires, l'entretien de l'école des bâtiments communaux salles communales et l'appui aux services techniques, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet, soit 25,50 heures par semaine annualisées à compter du 1^{er} octobre 2018 et adopte la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} octobre 2018, soit :

Filière technique : Cadre d'emploi : adjoint technique Grade : adjoint technique 2^{ème} classe, ancien effectif : 3- nouvel effectif : 4.

13- modification temps de travail – adjoint technique territorial et adjoint territorial d'animation

Dans le cadre de la réorganisation du service scolaire/entretien, il est nécessaire d'augmenter la durée de travail du poste d'adjoint technique territorial et de le passer à 12h40 hebdomadaires, et du poste d'adjoint territorial d'animation et de la passer à 13h10. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces augmentations de temps de travail.

La séance est levée à 21h30

Le Maire, Jean-Louis QUEYRAS

